

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : SIPPAREC – communication du rapport d’activité 2017

Rapporteur : Jean-Pierre Riotton

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l’électricité et les réseaux de communication (SIPPAREC), auquel elle a délégué la compétence d’autorité concédante de la distribution publique d’électricité ainsi que la maîtrise d’ouvrage des travaux d’électrification sur le réseau de cette distribution publique d’électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication ».

L’article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d’activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, doivent faire l’objet d’une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, le rapport pour l’exercice 2017 sur les activités du SIPPAREC est accessible sur le site internet www.sipparec.fr . Il pourra être fourni sur demande.

Son annexe présentant les chiffres clés relatifs à la commune est jointe à la présente note.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.